

PROCES-VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 Juillet 2014

L'an deux mil quatorze, le 7 juillet, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Mouliherne, régulièrement convoqué le 2 juillet 2014 s'est réuni à la Mairie dans la salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur Rémy LOUVET, Maire.

La séance a été publique.

Monsieur HUGUET a été nommé secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Étaient présents : LOUVET – MIGNOT – CANTIN – HERVE – SENO – POIRIER – BAUGE – DOUAIRE – ROBIN – HUGUET – OLIVIER – LE NUD – HUART - GIGNON

Excusés : BOURDIN

1. REVISION DES DELEGATIONS DE FONCTION

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'il est seul habilité à donner ou retirer des délégations de fonction aux adjoints (par arrêté), lesquels sont élus par le Conseil municipal lors de la mise en place de l'assemblée. Cependant, il souhaite évoquer en séance les difficultés relationnelles avec un adjoint de l'équipe municipale (M. Bourdin) et un manque d'assiduité aux réunions des adjoints.

Après échange entre les membres présents, il est validé le principe d'une réunion extraordinaire pour évoquer le sujet. En attendant, il est aussi convenu que Monsieur le Maire ait un entretien en amont avec l'intéressé.

2. 2014 – 25 DROIT DE PREEMPTION

La commune a été sollicitée (Déclaration d'intention d'aliéner reçue en Mairie le 4 juin 2014) dans le cadre de la vente d'un bien immobilier situé dans le périmètre de préemption qui lui revient, eu égard au plan local d'urbanisme. Ce bien, sis Le Gue Halé à Mouliherne, se situe sur les parcelles cadastrées C16, C17 et C1010.

VU le code de l'urbanisme,

VU le plan local d'urbanisme de la commune de Mouliherne,

Considérant ce bien, il s'avère qu'il se situe dans le périmètre immédiat de la Base de loisirs. Dans ce contexte et eu égard aux projets à venir, notamment celui de relancer la réflexion sur l'aménagement et la mise en valeur le site de la Louisière, la commission Tourisme a lancé un débat sur le sujet. De fait, un entretien a été sollicité auprès des services du CAUE (Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement) pour définir l'intérêt d'intégrer ce site au projet (cf. rapport ci-joint, reprenant la réflexion déjà menée en 2004, suite à l'arrêt de l'activité baignade).

Considérant également l'obligation de saisir le service des Domaines (Direction des Finances publiques) pour un bien supérieur à 75.000 euros, ce dernier a donc fait parvenir une estimation (ci-jointe), laquelle est évaluée à 85.000 euros (sans visite intérieure, laquelle n'a pas été rendue possible),

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, avec 8 voix POUR, 4 CONTRE et 2 ABSTENTIONS (voté à bulletin secret),

- **PREND ACTE** de l'étude menée par le CAUE et de l'avis des domaines ;
- **DECIDE** de faire valoir son droit de préemption sur le bien concerné ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à acquérir le bien pour la somme de 85.000 euros ;
- **PRECISE** que les crédits sont inscrits au budget ;
- **DESIGNE** Maître DEQUIDT comme notaire chargé de l'affaire ;

3. 2014 – 26 TARIFICATION GARDERIE / CANTINE 2014/2015

Le Conseil municipal doit statuer sur les tarifications de la cantine et de la garderie pour la rentrée scolaire. Après une présentation du bilan comptable de ces postes, et compte tenu de la délibération proposant de mettre une garderie temporaire en attendant la mise en place de réelles activités pédagogiques, il est proposé de solliciter les parents par courrier pour leur demander leur avis sur une tarification. Monsieur le Maire rappelle que le projet éducatif pour les TAP devra être réalisé pour décembre, afin notamment de prévoir le budget 2015 et les éventuels recrutements d'animateurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'UNANIMITÉ,

- **APPROUVE** les tarifs suivants pour la cantine : 2.6 euros par repas (5.6 euros par repas adulte) ;
- **DECIDE** de solliciter les parents par courrier sur les 2 options suivantes :
 - **1** : tarification à l'identique de l'année 2013/2014 ;
 - **2** : un principe de forfait mensuel à 7.5 euros par enfant déposé après l'heure d'arrivée du car / repartit avant le départ du car ; 15 euros en dehors de ces horaires ; 0.6 euros le ¼ heure pour les occasionnels ;

4. 2014 – 27 RENOVATION SALLE DES LOISIRS - AVENANTS

Considérant les travaux en cours pour la rénovation de la salle de loisirs, en accord avec la maîtrise d'œuvre, des avenants au marché initial sont proposés pour finaliser les travaux et être conformes aux règles de sécurité.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'UNANIMITE,

- **DECIDE** de valider les avenants suivants :
 - LOT 1 – moins-value de - 460.00 euros HT ;
 - LOT 3 – moins-value de - 1794.59 euros HT ;
 - LOT 4 – plus-value de + 5405.46 euros HT ;
 - LOT 7 – plus-value de + 556.42 euros HT ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ces avenants ;
- **VALIDE** le principe de vitrifier le parquet ;

5. 2014 – 28 RAPPORT SUR LA QUALITE DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle que le Code général des collectivités territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

La Direction Départementale des Territoires de Maine-et-Loire, assistant conseil auprès de notre collectivité, a rédigé un projet de rapport avec l'aide de nos services.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Considérant ces éléments,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'UNANIMITE,

- **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif de la commune de Mouliherne ;

6. 2014 – 29 LOTISSEMENT LA PROMENADE II – DECISION MODIFICATIVE

Il est précisé que les écritures comptables réalisées en 2013 n'ont pas été mandaté avec la TVA. En accord avec la Trésorerie, il conviendrait de réaliser une décision modificative pour pouvoir mandater à nouveau ces mandats, avec mention de la TVA, et annuler les mandats sur exercice précédent.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'UNANIMITE,

- **DECIDE** de réaliser cette décision modificative :

Dépenses	Fonctionnement	6015 / 011	+ 15 591.93 euros
Dépenses	Fonctionnement	605 / 011	+ 20 048.79 euros
Recettes	Fonctionnement	773 / 77	+ 35 640.72 euros
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à passer ces écritures sur le budget primitif 2014 ;

7. 2014 – 30 MISSION ETAT - AVENANT

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la Direction départementale des Territoires (DDT 49) cessera ces activités dans le cadre de ses missions d'assistance aux collectivités locales pour le suivi de gestion des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Cette décision fait suite au choix du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt d'arrêter l'ensemble de ces missions au 31 décembre 2015. De fait, les agents en charge de ces missions à la DDT sont actuellement en cours de reclassement.

Il est donc proposé au Conseil municipal de résilier le contrat actuellement en cours.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'UNANIMITE,

- **ACCEPTE** la demande de résiliation ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les pièces correspondantes ;

8. 2014 – 31 FUSION DE SYNDICATS

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'actuellement la Commune adhère au Syndicat intercommunal du Haut-Lathan, dont la compétence est de gérer, entretenir et restaurer les cours d'eau de la vallée de l'Authion.

Afin d'améliorer la vision globale sur l'ensemble du bassin versant de l'Authion, l'ensemble des syndicats ont décidé de fusionner sous le nom du Syndicat mixte du Bassin de l'Authion et de ses affluents (SMBAA).

VU l'article L.5212-27 du code général des collectivités territoriales,

VU les articles L.57-11 et suivants du code général des collectivités territoriales,

VU la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010,

VU la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014,

VU les délibérations du SMLA en date du 6 mars 2014, du SIHL en date du 10 mars 2014, du SIBL en date du 17 mars 2014 et du SIELA en date du 20 mars 2014,

VU l'engagement du Président du SMAC à intégrer le processus de fusion des syndicats du bassin versant de l'Authion lors de la réunion du 6 mars 2014,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'UNANIMITE,

- **APPROUVE** le principe de fusion des 5 structures syndicales ;
- **APPROUVE** le projet de statuts proposé en annexe de la présente délibération ;
- **APPROUVE** le projet de périmètre défini par l'arrêté 2014094-0006 du 9 avril 2014 ;

9. QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS

- **Commémoration 14 juillet** : le rdv est prévu à 9h30 sur la place des Anciens combattants. Un vin d'honneur sera offert en Mairie à la suite (prévoir la commande de chouquettes) ;
- **Fontaine** : l'assurance a confirmé qu'une solution avait été trouvée à l'amiable, le fournisseur de la pierre ayant fait valoir la garantie décennale ;
- **CCAS** : la première séance du CCAS se déroulera le 11 juillet prochain à 18h00 ;
- **Pont Neuf** : les travaux de réparation du pont sont à venir ;
- **Communauté de communes** : le prochain conseil se déroulera à Mouliherne le 25 septembre ;
- **Groupe de travail** : concernant le vœu de la commune de réaliser un équipement communautaire sportif, il est proposé de constituer un groupe de travail « salle de sports » pour travailler sur le sujet => BAUGE, POIRIER, ROBIN, OLIVIER, HUIGUET, CANTIN). Une première réunion est prévue le 22 juillet à 18h30 ;
- **Salon de coiffure** : dans un souci de réaliser des économies d'énergie, il conviendrait de réaliser un diagnostic Energie sur le salon (Voir avec le SIEML), avant de réaliser l'étude de travaux ;
- **Salle des loisirs** : convenir d'une date de réception et revoir les tarifs de location ;
- **La Faucherie** : suite à une rencontre avec les propriétaires riverains, une entente a été trouvée pour l'éventuelle acquisition du chemin rural. L'enquête publique sera lancée courant juillet ;

- **Communauté de communes** : les membres des commissions sont majoritairement peu présents aux commissions ;
- **Commission Communication** : il est souhaité une refonte complète du site Internet. Un forum des associations est prévu le 27sept. prochain à la Louisière : l'ensemble des associations communales et voisines (sport, culture, social...) va être sollicité ;
- **Cantine** : l'installation du matériel devrait se faire fin juillet ;
- **ADMR** : il est important que la Mairie soit représentée lors des AG de l'ADMR (et autres) ;

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur LOUVET déclare la session close à 23h30...

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Signature des membres présents

<i>LOUVET</i>	<i>MIGNOT</i>	<i>CANTIN</i>	<i>BOURDIN</i>	<i>HERVE</i>
<i>GAIGNON</i>	<i>SENO</i>	<i>POIRIER</i>	<i>HUART</i>	<i>BAUGE</i>
<i>DOUAIRE</i>	<i>ROBIN</i>	<i>HUGUET</i>	<i>OLIVIER</i>	<i>LE NUD</i>